

mission des écoles catholiques de Montréal, a été fixé au 29 janvier courant. Cette Commission devra procéder à ses devoirs incessamment, à moins d'ajournement nécessaire, pour atteindre les fins pour lesquelles elle a été instituée.

Veuillez me croire, avec considération.

Votre tout dévoué,

(Signé) WILFRID MERCIER,
Commissaire.

Monsieur le Grand Vicaire EMILE ROY,
Président,
Montréal.

MONTRÉAL, 24 janvier 1913.

Monseigneur,

Vous êtes, par les présentes, notifié que la séance d'ouverture de la commission chargée de s'enquérir de l'accusation de péculat, portée par *Le Pays*, le 28 septembre dernier, 1912, contre un des membres de la Commission scolaire catholique de Montréal, sans toutefois le désigner nommément, et ce, à l'occasion de l'acquisition, par cette dernière, de terrains situées à Longue-Pointe, aura lieu à Montréal, mercredi, le 29 janvier courant, dans la salle des séances de la Cour d'appel, au Palais de justice, à onze heures de l'avant midi.

Vous êtes requis d'être présent. Cette séance sera préliminaire. Seul, le Secrétaire de la commission sera examiné et entendu.

(Signé) WILFRID MERCIER,
Commissaire.

N.B.—Vous êtes, en plus, requis d'apporter avec vous tous documents se rapportant à l'achat des terrains en question, quelque soit leur importance.

CHAMBRE DU JUGE.

BEAUHARNOIS, 25 janvier 1913.

L'Honorable P. BOUCHER DE LA BRUÈRE,
Surintendant de l'Instruction publique,
Edifices du Parlement,
Québec.

Cher Monsieur,

La séance d'ouverture de la Commission chargée de s'enquérir de l'accusation de péculat, portée contre un des membres de la Commission des écoles catholiques de Montréal, sans toutefois le désigner nommément, est fixée au